

Première Synthèses

Informations

LE DEVENIR DES CRÉATEURS D'ENTREPRISE BÉNÉFICIAIRES DE L'ACCREDITATION EN 2004

18 % des créateurs bénéficiaires de l'aide aux chômeurs créateurs ou repreneurs d'entreprise (Accre) au deuxième trimestre 2004 n'étaient plus à la tête de leur entreprise, deux ans et demi après la création. Les femmes, les jeunes et les allocataires des minima sociaux sont les plus exposés à un départ précoce de l'entreprise créée. L'existence préalable de réseaux de clients et les conseils donnés par l'entourage professionnel ou personnel contribuent à pérenniser l'entreprise. La faiblesse du revenu et les problèmes de trésorerie sont cités comme les motifs les plus importants de fermeture.

Parmi les anciens créateurs ayant cessé leur activité, 51 % occupent un emploi salarié et 29 % sont au chômage en septembre 2006

Un tiers des créateurs ont recruté dans les deux ans et demi qui ont suivi la création de leur entreprise. Les créateurs aidés estiment dans leur grande majorité que l'expérience de la création leur a apporté des compétences nouvelles et un savoir-faire transférable à d'autres secteurs d'activité. Néanmoins, seul un quart des créateurs qui ont repris un emploi salarié pensent qu'avoir été chef d'entreprise les a aidés à retrouver un emploi.

18 % des créateurs bénéficiaires de l'aide aux chômeurs créateurs ou repreneurs d'entreprise (Accre) au deuxième trimestre 2004 n'étaient plus à la tête de leur entreprise, deux ans et demi après la création. Neuf fois sur dix, le départ du dirigeant s'est accompagné de la fermeture de l'entreprise. Tel est l'un des enseignements de l'enquête menée par la Dares en 2006 auprès de bénéficiaires de l'Accre au deuxième trimestre 2004 (1) (encadré 1).

Jeunes, femmes et allocataires du RMI : les publics les plus exposés à la fermeture précoce de l'entreprise créée

L'aide aux chômeurs créateurs ou repreneurs d'entreprises (Accre) vise à faciliter la réinsertion professionnelle des demandeurs d'emploi et bénéficiaires de minima sociaux (encadré 2). Parmi les créateurs aidés, les plus vulnérables sur le marché du travail ont le plus de difficultés à se maintenir durablement à la tête de leur entreprise. 29 % des allocataires du RMI accédant à l'Accre ont ainsi fermé ou cédé leur entreprise dans les deux ans et demi, contre 16 % des autres créateurs bénéficiant de l'aide. Les femmes et les jeunes sont également plus nombreux à avoir mis fin à leur activité de chef d'entreprise (tableau 1). En revanche, le maintien du créateur à la tête de son entreprise semble peu corrélé à son niveau de formation ou la qualification dans l'emploi qu'il occupait antérieurement. Lorsque les demandeurs d'emploi ont créé leur entreprise suite à un licenciement économique, l'entreprise a une pérennité plus grande que lorsque le chômage fait suite à une démission, une fin de CDD, une mission d'intérim ou une reprise d'activité : seuls 11 % ont fermé leur entreprise dans les deux ans et demi, contre plus de 20 % des autres créateurs, une analyse qui reste vraie « toutes choses égales par ailleurs ».

Les conditions juridiques de la création influent aussi sur la survie de l'entreprise. Le risque d'échec est moindre, « toutes choses égales par ailleurs », en cas de reprise d'entreprise plutôt que de création pure, et pour les entreprises ayant statut d'entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée.

(1) - L'enquête est une photographie à un moment donné. Les résultats dépendent donc en partie de la situation conjoncturelle, dans une proportion que l'enquête ne permet pas d'apprécier.

Tableau 1

**Caractéristiques des créateurs
et risque de cessation d'activité de l'entreprise**

En pourcentage

	Proportion de créateurs qui ne sont plus à la tête de l'entreprise deux ans et demi après la création	Significativité de la modalité dans une analyse « toutes choses égales par ailleurs » du risque de cessation	Ensemble des créateurs
Ensemble	18,0		
Sexe			
Homme.....	14,4	référence	68,6
Femme.....	24,9	+++	31,4
Âge			
Moins de 30 ans	21,9	++	22,6
30 à 49 ans	16,4	référence	66,5
50 ans et plus.....	16,8	ns	10,9
Niveau de formation			
Supérieur au Bac	18,8	référence	35,5
Bac	17,5	ns	16,8
CAP-BEP	16,5	ns	34,5
Fin de 3 ^{ème}	18,2	ns	13,2
Qualification dans le dernier emploi			
Professions intermédiaires - Cadres.....	15,6	ns	30,6
Employés et ouvriers qualifiés (EQ-OQ)	16,1	référence	41,0
Employés et ouvriers non qualifiés	22,3	ns	28,4
Allocataire du RMI			
RMI : oui	29,1	+++	13,8
RMI : non	15,9	référence	86,2
Motif d'inscription à l'ANPE			
Licenciement économique	11,0	référence	23,6
Autre licenciement	16,3	++	28,8
Fin de CDD ou de mission d'intérim	21,0	+++	21,9
Démission, premier emploi, reprise d'activité	26,2	+++	16,8
Non-inscrit ou autre motif	16,1	ns	8,9
Parcours antérieur à la création			
Passé par un CDI au moins	15,1	référence	59,1
Enchaînement de contrats courts	19,2	ns	23,8
Autre situation	24,0	ns	17,1
Création/Reprise			
Création	19,2	référence	86,3
Reprise	8,6	---	13,7
Forme juridique de l'entreprise			
EURL	8,6	---	11,2
El	20,9	référence	65,7
Sociétés	13,1	-	23,1

Champ : bénéficiaires de l'Accre au deuxième trimestre 2004.

Lecture : la deuxième colonne du tableau indique l'effet des caractéristiques du créateur ou de l'entreprise créée sur les risques de cessation d'activité en qualité de chef d'entreprise. Ces effets sont estimés à partir d'un modèle logit qui prend en compte les caractéristiques des bénéficiaires au moment de la création ainsi que le type (création/reprise) et les conditions de la création (variables des tableaux 1 et 2). Les «++» signalent que la possession d'une caractéristique donnée augmente les risques de cessation d'activité. Par exemple être une femme augmente le risque de cessation (++++); reprendre une entreprise au lieu de la créer ex nihilo, en revanche, diminue ce risque (-----).

Le degré de significativité des effets est indiqué par le nombre de signes « + » ou « - » : trois signes indiquent une significativité au seuil de 1 %, deux signes indiquent une significativité au seuil de 5 %, un seul, une significativité au seuil de 10 %.

Source : données administratives et enquête DARES auprès des bénéficiaires de l'Accre.

Encadré 1

**L'ENQUÊTE AUPRÈS DES CRÉATEURS
D'ENTREPRISE AYANT BÉNÉFICIÉ DE L'AIDE
AUX CHÔMEURS CRÉATEURS ET
REPRENEURS D'ENTREPRISE (ACCRES)
EN 2004**

En septembre 2006, la Dares a mené une enquête auprès des créateurs d'entreprise ayant bénéficié de l'Aide aux chômeurs créateurs et repreneurs d'entreprise (Accre) au deuxième trimestre 2004. L'objectif de l'enquête était de recueillir des informations sur le devenir professionnel des créateurs aidés dans les deux ans et demi qui suivent l'attribution de l'aide, sur les raisons éventuelles de leur échec et sur leurs perspectives, ainsi que sur leurs motivations lors de la création. L'enquête devait également permettre d'appréhender l'accompagnement dont le créateur a bénéficié ainsi que le rôle du service public au cours du processus de création.

Un échantillon de 2500 bénéficiaires de l'Accre au deuxième trimestre 2004 a été interrogé par téléphone par la société ISL en septembre 2006. Chaque interview a duré entre 15 et 25 minutes.

Le questionnaire était structuré en trois modules :

a - Un module commun à l'ensemble des créateurs comportant des questions sur :

- les motivations de la création ;
- les conditions de la création ;
- les embauches éventuellement réalisées par le créateur ;
- les aides et l'accompagnement (dont les chèques conseil) ;
- le rôle de l'État et des organismes publics concernés.

b - Un module à destination des créateurs toujours à la tête de leur entreprise, comportant des questions sur l'adéquation entre le projet initial et la situation actuelle.

c - Un module à destination des créateurs qui ont quitté la tête de leur entreprise, comportant des questions sur les motifs de cessation et la situation actuelle.

Les informations sur les caractéristiques sociodémographiques des créateurs (âge, niveau de formation, qualification, situation avant la création...) étaient fournies par les formulaires administratifs de demande d'Accre exploités annuellement par la Dares.

La situation du créateur au moment de l'enquête (était-il ou non encore à la tête de son entreprise?) était inconnue à l'origine. C'est donc en cours d'enquête que cette information a été recueillie, ce qui a nécessité un plan de sondage en deux étapes. Au total, 18 % des créateurs se sont avérés ne plus être à la tête de leur entreprise au moment de l'enquête.

L'importance des relations et des conseils

L'existence d'un réseau de clients au démarrage favorise la longévité de l'entreprise : seuls 14 % des créateurs ayant bénéficié d'un réseau de clients constitué lors d'une expérience professionnelle antérieure ont cessé leur activité dans les deux ans et demi, contre 19 % des créateurs n'ayant pas bénéficié de réseau de relations et 23 % des créateurs n'ayant pu mobiliser que des fournisseurs ou l'employeur précédent.

Les conseils prodigués par l'entourage personnel ou professionnel ou par des organismes spécialisés (comptables, chambres consulaires, associations...) sont plutôt un atout. 17 % des créateurs qui ont sollicité les conseils de spécialistes ont quitté la tête de leur entreprise dans les deux ans et demi, contre 22 % des créateurs qui n'ont pris aucun conseil ou ont seulement cherché de l'information sur Internet. Cet effet persiste après prise en compte des caractéristiques sociodémographiques (tableau 2).

Les créateurs qui ont créé ou dirigé seuls au démarrage cessent plus fréquemment que les autres de diriger leur entreprise : 19 % ne sont plus à la tête de l'entreprise dans les deux ans et demi, contre 14 % des autres créateurs (tableau 2). L'isolement a pu avoir des conséquences défavorables en termes de capitaux, mais aussi en termes de « partage des tâches ». Seul, le créateur doit être à la fois comptable, gestionnaire, commercial et producteur. Toutefois, il apparaît que le fait de créer ou diriger seul n'a pas d'impact significatif sur la survie de l'entreprise une fois contrôlées les caractéristiques de sexe, d'âge, de situation antérieure et de statut juridique de l'entreprise créée.

La faiblesse du revenu, premier motif de cessation de l'activité

45 % des créateurs qui ne sont plus à la tête de leur entreprise deux ans et demi après la création ont cessé leur activité dans les 12 premiers mois. La fin de l'exonération de cotisations sociales au treizième mois d'existence de l'entreprise ne provoque pas une augmentation brutale des cessations, qui s'échelonnent régulièrement sur l'ensemble de la période (graphique 1).

Le premier motif de fermeture de l'entreprise créée est la faiblesse du revenu : 44 % des anciens dirigeants le citent, 34 % le placent en motif principal (tableau 3). Immédiatement après viennent les problèmes de trésorerie, invoqués par 23 % des créateurs. Peuvent s'y

Tableau 2
Influence des conditions de la création
sur la longévité de l'entreprise

En pourcentage

	Proportion de créateurs qui ne sont plus à la tête de l'entreprise deux ans et demi après la création	Significativité de la modalité dans une analyse « toutes choses égales par ailleurs » du risque de cessation	Ensemble des créateurs
Le démarrage de votre entreprise a été facilité par :			
Des clients.....	14,1	--	40,2
Des fournisseurs ou l'ancien employeur	23,5	++	16,0
Pas de réseau ou de relations au démarrage	18,9	référence	43,8
Personnes ou organismes ayant apporté des conseils utiles lors de la création			
Organismes de conseil ou spécialisés (comptables, associations, chambres consulaires.....)			
Entourage personnel ou professionnel	17,2	ns	33,8
Organismes de conseil ou spécialisés et entourage personnel ou professionnel	18,1	ns	22,6
Internet-Autres conseils*-Pas de conseils de l'entourage	17,0	référence	35,7
Internet-Autres conseils*-Pas de conseils de l'entourage	21,8	+	7,9
Création seul(e)			
A créé seul	18,5	référence	82,1
N'a pas créé seul	14,3	ns	17,9
Direction seul(e)			
Dirigeait seul à la création	18,8	ns	75,3
Ne dirigeait pas seul à la création	14,3	référence	24,7

* - Les autres sources de conseils utiles citées sont l'ANPE, la DDTEFP, l'URSSAF, le centre des impôts.

Champ : bénéficiaires de l'Accre au deuxième trimestre 2004.

Lecture : la deuxième colonne du tableau indique l'effet des caractéristiques du créateur ou de l'entreprise créée sur les risques de cessation d'activité en qualité de chef d'entreprise. Ces effets sont estimés à partir d'un modèle logit qui prend en compte les caractéristiques des bénéficiaires au moment de la création ainsi que le type (création/reprise) et les conditions de la création (variables des tableaux 1 et 2). Les «++» signalent que la possession d'une caractéristique donnée augmente les risques de cessation d'activité. Par exemple, disposer d'un réseau de clients au démarrage diminue le risque de cessation.

Le degré de significativité des effets est indiqué par le nombre de signes « + » ou « - » : trois signes indiquent une significativité au seuil de 1 %, deux signes indiquent une significativité au seuil de 5 %, un seul, une significativité au seuil de 10 %.

Source : enquête DARES auprès des bénéficiaires de l'Accre.

ajouter d'autres problèmes financiers, comme les dettes, les impayés, ou les aides à rembourser, évoqués par 3 % des personnes interrogées. L'insuffisance du volume de travail est également un motif important de cessation (19 % des créateurs le citent), loin devant les modifications imprévues du marché ou de la clientèle (9 % des créateurs).

Quand les chefs d'entreprise abandonnent leur activité, 17 % invoquent des changements dans leur situation personnelle: les ennuis de santé, en particulier, poussent des créateurs à quitter une activité qu'il leur est devenue difficile d'assumer, et les naissances obligent les créatrices à organiser leur remplacement temporaire.

Deux ans et demi après la création, 29 % des créateurs qui ne sont plus à la tête de leur entreprise sont au chômage

La moitié des créateurs aidés en 2004 qui ne sont plus chef d'entreprise occupaient un emploi salarié en septembre 2006 : 54 % étaient en CDI et 40 % en CDD ou missions d'intérim et 6 % en CNE (tableau 4). Les créateurs de niveau de formation élevé retrouvent plus facilement un emploi: 60 % des détenteurs d'un diplôme supérieur au baccalauréat sont en emploi salarié en septembre 2006, contre seulement 37 % de ceux dont le niveau de formation n'a pas dépassé la 3^{ème}. Le retour à l'emploi salarié deux ans et demi après la création est en revanche moins fréquent pour les allocataires du RMI (39 %) et les plus de 50 ans (37 %).

6 % des créateurs aidés ont créé ou repris une nouvelle entreprise après la cessation d'activité de la première. Ils ont souvent investi rapidement leur nouvelle activité: 46 % l'ont fait dans les trois premiers mois suivant la cessation.

29 % des anciens créateurs étaient au chômage. Les situations de chômage sont plus fréquentes pour les allocataires du RMI au moment de la création (39 %), les plus âgés (37 %), les plus faibles niveaux de formation (38 % pour les personnes qui ont arrêté leur cursus en fin de troisième) et de qualification (33 % pour la catégorie des moins qualifiés).

13 % des anciens dirigeants sont inactifs en septembre 2006, en raison d'un passage à la retraite ou d'un changement dans leur vie personnelle (maladie, enfant...)

Après le départ de l'entreprise, beaucoup de créateurs connaissent un épisode de chômage

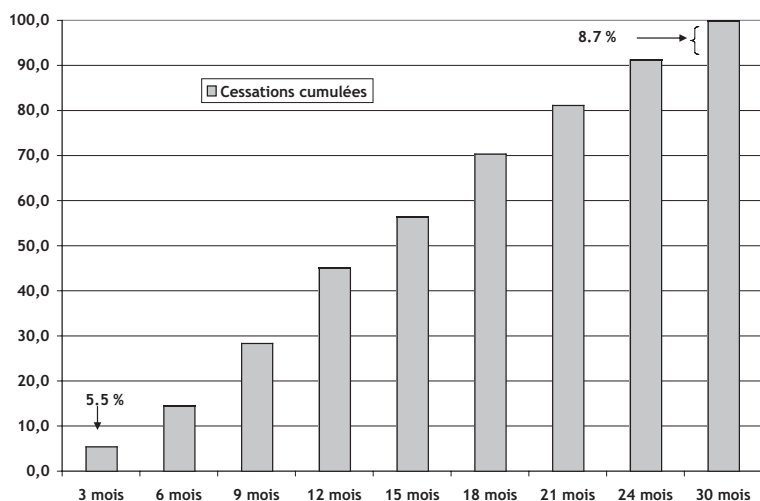
74 % des créateurs restés moins de 14 mois à la tête de leur entreprise (2) ont occupé au moins un emploi entre leur départ de l'entreprise et septembre 2006, et 72 % sont passés par le chômage (tableau 5). Près d'un tiers de ceux qui sont salariés en septembre 2006 n'ont connu aucune période de chômage entre la cessation et l'emploi salarié. 55 % ont connu une seule période de chômage et 13 % plusieurs. Une fois sur trois, ces créateurs ont occupé d'autres emplois que celui qu'ils occupent au moment de l'enquête.

57 % des créateurs restés moins de 14 mois à la tête de leur entreprise et à la recherche d'un emploi en septembre 2006 ont connu des périodes d'emploi depuis la cessation. 25 % sont passés par un CDI.

(2) - Afin de disposer d'un recul suffisant, l'analyse ne porte que sur les créateurs ayant cessé leur activité au cours des 14 premiers mois, soit un peu moins de la moitié des anciens créateurs de l'échantillon.

Graphique 1
Distribution cumulée des cessations d'activité des créateurs,
selon la durée écoulée depuis la création

En pourcentage



Champ : bénéficiaires de l'Accre au deuxième trimestre 2004 dont l'entreprise n'existe plus en septembre 2006.

Lecture : parmi les créateurs ayant cessé leur activité de chef d'entreprise, 5,5 % l'ont fait dans les trois premiers mois, 70 % dans les 18 premiers mois.

Source : enquête Dares auprès des bénéficiaires de l'Accre.

Tableau 3

Motifs de fermeture de l'entreprise

En pourcentage

Motifs de cessation (*)	
Vous ne gagniez pas assez d'argent (vous ou l'entreprise)	44,3
Problèmes importants de trésorerie	22,8
Pas assez de travail	19,3
Modification de la situation personnelle (accident, maladie, mutation du conjoint)	16,9
Modification imprévue du marché ou de la clientèle	9,4
Rythme et conditions de travail difficiles	6,0
Difficultés de gestion, de comptabilité, d'administration	5,1
Modification du statut (retraite, reprise d'emploi)	5,0
Autres motifs(**)	17,5

(*) : les interviewés pouvant citer plusieurs motifs, le total est supérieur à 100.

(**) : les autres motifs englobent d'autres problèmes financiers qui se répartissent comme suit :

Autre	4,2
Autres problèmes financiers (dettes, impayés, aides à rembourser)	3,4
Ce n'était qu'une solution d'attente	2,4
Pas le bon créneau	2,4
Cela ne correspondait pas réellement à l'activité que vous souhaitiez exercer ..	2,3
Changement d'activité	1,1
Problème d'emplacement ou de locaux	0,9
Problèmes avec associés	0,7
Pas assez de travail pour embaucher mais trop pour vous seul	0,3

Champ : bénéficiaires de l'Accre au deuxième trimestre 2004 qui ne sont plus, en septembre 2006, à la tête de l'entreprise créée.

Source : enquête Dares auprès des bénéficiaires de l'Accre.

Tableau 4

Situation des créateurs qui ne sont plus, en septembre 2006, chefs de l'entreprise créée en 2004

En pourcentage

Situation en septembre 2006	
Salarié	51,3
À la recherche d'un emploi	28,5
En inactivité ou en retraite	12,6
À la tête d'une autre entreprise	6,2
En formation	1,4
Total	100,0

Champ : bénéficiaires de l'Accre au deuxième trimestre 2004 qui ne sont plus, en septembre 2006, à la tête de l'entreprise créée.

Source : enquête Dares auprès des bénéficiaires de l'Accre.

Tableau 5

Périodes de chômage et d'emploi entre la cessation et septembre 2006

En pourcentage

Statut en septembre 2006	Périodes de chômage			Périodes d'emploi salarié	
	Au moins une	dont plusieurs	aucune	Au moins une	aucune
Salarié (51 %)	68,3	12,7	31,7	100,0	0,0
Chef d'entreprise (6 %)	34,8	9,0	65,2	10,9	89,1
Chômeur (29 %)	100,0	23,8	0,0	56,9	43,1
Inactif, en retraite, en formation (14 %)	52,6	20,9	47,4	41,0	59,0
Ensemble	72,1	16,6	27,9	74,0	26,0

Champ : bénéficiaires de l'Accre au deuxième trimestre 2004 qui ne sont plus, en septembre 2006, à la tête de l'entreprise créée et ont cessé leur activité au cours des quatorze premiers mois.

Lecture : parmi les créateurs ayant cessé leur activité de chef d'entreprise au moment de l'enquête, 68,3 % de ceux qui avaient retrouvé un emploi salarié avaient connu au moins une période de chômage, dont 12,7 % plusieurs, et 31,7 % avaient occupé leur emploi salarié immédiatement après la cessation.

Source : enquête DARES auprès des bénéficiaires de l'Accre.

Tableau 6

Embauches et licenciements réalisés par les créateurs d'entreprises enquêtés

En pourcentage

Embauches et licenciements	Ensemble	Créateurs qui ne sont plus à la tête de leur entreprise	Créateurs encore à la tête de leur entreprise
Aucune embauche	65,6	84,2	61,6
Embauches seules	26,3	9,1	29,9
Embauches et licenciement	7,4	6,0	7,7
Licenciements seuls (cas des reprises)	0,8	0,7	0,8
Total	100,0	100,0	100,0

Champ : bénéficiaires de l'Accre au deuxième trimestre 2004.

Lecture : 66 % des créateurs n'ont effectué aucune embauche. Ils sont 84 % dans ce cas lorsqu'ils ne sont plus à la tête de leur entreprise en septembre 2006 et 62 % lorsqu'ils y sont toujours.

Source : enquête Dares auprès des bénéficiaires de l'Accre.

Parmi ces créateurs au chômage en septembre 2006, les plus âgés et les moins formés sont les moins susceptibles d'avoir accédé à un emploi entre la cessation et l'enquête : 65 % des plus de 50 ans et 57 % des moins diplômés (scolarité arrêtée à la fin de la troisième) n'ont occupé aucun emploi au cours de cette période. En revanche, 83 % des créateurs possédant le niveau du baccalauréat ont été recrutés au moins une fois.

Un tiers des créateurs aidés ont embauché dans les deux ans et demi

34 % des créateurs aidés ont embauché dans les deux ans et demi qui ont suivi la création (tableau 6). Les embauches sont, logiquement, moins fréquentes lorsque le créateur a précocement mis fin à son activité de chef d'entreprise : seules 15 % des personnes qui ont cessé leur activité avaient embauché avant la fermeture, contre 38 % des créateurs qui sont restés à la tête de leur entreprise. Les embauches ont été plus fréquemment suivies de licenciements lorsque le créateur n'est plus à la tête de son entreprise : 40 % de ceux qui ont embauché ont licencié, contre 21 % pour les autres créateurs.

Qu'ils aient ou non continué leur activité, 75 % des créateurs qui embauchent recrutent de un à trois salariés. Les embauches sont effectuées assez souvent en contrat à durée indéterminée : 57 % des créateurs qui ont recruté déclarent l'avoir fait sous CDI pour un salarié au moins. Les créateurs qui ont cessé leur activité recrutent toutefois plus fréquemment en contrat à durée limitée : 61 % ont recruté au moins une fois en CDD ou intérim, contre 48 % des autres créateurs (3). Percevant la fragilité de leur entreprise, l'irrégularité ou la saison-

nalité de leur activité, une partie de ces créateurs hésitent probablement à s'engager sur une embauche durable.

38 % des chefs d'entreprise encore en activité au moment de l'enquête déclarent envisager d'embaucher. Lorsqu'ils envisagent de recruter, les créateurs prévoient, six fois sur dix, d'engager au moins un salarié en CDI, et ce dans les 12 prochains mois pour 68 %.

Les raisons de ne pas embaucher

35 % des créateurs qui n'ont pas embauché ou ne souhaitent plus le faire considèrent que le volume de travail est insuffisant pour recruter. Le souhait de rester seul dans l'entreprise est le second motif cité (13 %). Ce motif peut renvoyer tout autant à un souhait de tranquillité qu'à de mauvaises expériences avec des salariés précédemment embauchés, à la volonté de ne pas

(3) - Le détail des contrats n'était pas demandé pour chaque embauche. Les créateurs ayant recruté deux salariés en CDD et un salarié en CDI répondaient oui aux deux modalités (« avez-vous recruté sous CDD, sous CDI »). Le total est donc supérieur à 100.

Tableau 7

Raisons principales invoquées par les créateurs pour ne pas embaucher

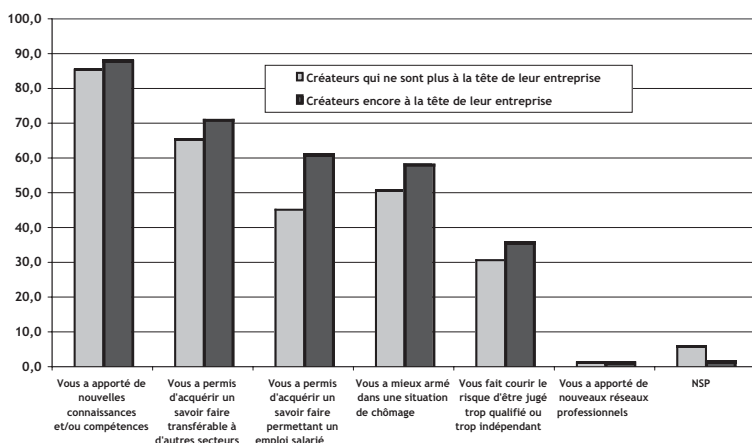
	En pourcentage
Pas assez de travail pour embaucher	34,8
Souhait de rester seul	12,8
Difficultés de recrutement (profils non adaptés par exemple)	9,9
Incertitudes sur l'évolution de l'entreprise	7,2
Activité trop irrégulière ou saisonnière	5,0
Ne voit pas ce qui pourrait être délégué	3,4
Manque de temps pour former un salarié	2,0
Locaux ou installation inadéquats	1,4
Divers (revenu insuffisant, horaires et conditions de travail, activité pour laquelle l'embauche n'a pas de sens...)	6,3
Aucune	17,2
Total	100,0

Champ : bénéficiaires de l'Accre au deuxième trimestre 2004, qui n'ont pas recruté dans les deux ans et demi suivant la création ou ont recruté et n'envisagent plus de le faire.

Source : enquête Dares auprès des bénéficiaires de l'Accre.

Graphique 2

Apports professionnels du passage par la création d'entreprise



Champ : bénéficiaires de l'Accre au deuxième trimestre 2004.

Lecture : 45 % des créateurs qui ont cessé leur activité estiment avoir acquis un savoir-faire facilitant l'accès à un emploi salarié, contre 61 % des créateurs toujours à la tête de leur entreprise en septembre 2006.

Source : enquête Dares auprès des bénéficiaires de l'Accre.

Pour en savoir plus

Daniel C. (2007), « Les aides aux chômeurs créateurs ou repreneurs d'entreprise en 2005 », *Premières Informations*, Dares, n° 05.2, février.

Daniel C. (2008), « Enquête auprès des chômeurs créateurs ou repreneurs d'entreprise ayant bénéficié de l'ACCRE en 2004 », *Document d'études*, n° 136.

Daniel C. (2008), « L'accompagnement à la création d'entreprise : les bénéficiaires de l'Accre le considèrent satisfaisant mais relèvent quelques insuffisances », *Premières Synthèses*, Dares, n° 09-2, février.

Fabre V. (2006), « En 2005, les créations d'entreprises se maintiennent à un haut niveau », *Insee Première*, n° 1063, janvier.

PREMIÈRES INFORMATIONS et PREMIÈRES SYNTHÈSES sont éditées par le Ministère de l'économie, des finances et de l'emploi et le Ministère du travail, des relations sociales et de la solidarité
Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (DARES), 39-43, quai André Citroën, 75902 Paris Cedex 15.

www.travail.gouv.fr (Rubrique Études et Statistiques)

Directeur de la publication : Antoine Magnier.

Téléphone Publications : 01.44.38.22.(60 ou 61) Documentation : 01.44.38.23.(12 ou 14) / Télécopie :

01.44.38.24.43

Réponse à la demande : 01.44.38.23.89 / e-mail : dares.communication@dares.travail.gouv.fr

Rédacteur en chef : Gilles Rotman. Secrétariat de rédaction : Evelyn Ferreira et Francine Tabaton. Maquettistes : Daniel Lepesant, Guy Barbut, Thierry Duret. Conception graphique : Ministère de l'économie, des finances et de l'emploi et le Ministère du travail, des relations sociales et de la solidarité. Reprographie : DAGEMO.

Abonnements : *La Documentation française*, 124, rue Henri Barbusse 93308 Aubervilliers Cedex. Tél. :

01.40.15.70.00. Télécopie : 01.40.15.68.00

www.ladocumentationfrancaise.fr PREMIÈRES INFORMATIONS et PREMIÈRES SYNTHÈSES

Abonnement 1 an (52 n°) : France (TTC) 124 €, CEE (TTC) 131 €, DOM-TOM et RP (HT, avion éco.) : 129,50 €, hors CEE (HT, avion éco.) 133,60 €, supplément avion rapide : 8,20 €.

Publicité : Ministère de l'économie, des finances et de l'emploi et le Ministère du travail, des relations sociales et de la solidarité.

Dépôt légal : à parution. Numéro de commission paritaire : 3124 AD. ISSN 1253 - 1545.

Encadré 2

L'AIDE AUX CHÔMEURS CRÉATEURS OU REPREENEURS D'ENTREPRISES (ACCRE)

L'Aide aux chômeurs créateurs ou repreneurs d'entreprises (Accre) vise à favoriser la réinsertion professionnelle des personnes en difficulté, en les aidant à devenir leur propre employeur. À cette fin, elle facilite le démarrage de l'entreprise en exonérant totalement ou partiellement le créateur du paiement des cotisations sociales durant les premiers mois d'activité de l'entreprise.

En 2004, année où les personnes interrogées ont créé leur entreprise, 65 000 créateurs ont bénéficié de l'Accre. Celle-ci était accessible aux demandeurs d'emploi indemnisés, ou non indemnisés et inscrits depuis plus de six mois à l'ANPE, aux bénéficiaires du RMI, aux salariés repreneurs de leur entreprise en redressement ou en liquidation judiciaire, ainsi qu'aux jeunes de moins de 26 ans éligibles aux « emplois-jeunes ».

Les bénéficiaires étaient exonérés du paiement des cotisations sociales pendant les 12 premiers mois de la vie de l'entreprise. Les demandeurs d'emploi indemnisés ou en attente d'indemnisation étaient totalement exonérés, alors que les autres bénéficiaires étaient exonérés sur la partie de leurs revenus inférieure à 1,2 fois le SMIC.

retrouver, du côté employeur, les contraintes liées au salariat, ou au désir de rester « petit ». Les difficultés de recrutement sont le troisième motif cité (10 %), devant les incertitudes sur l'évolution de l'entreprise et l'irrégularité de l'activité (tableau 7).

Les créateurs aidés par l'Accre créditent cette expérience d'apports professionnels importants

Qu'ils soient encore ou non à la tête de leur entreprise, près de 90 % des créateurs estiment que l'expérience de la création d'entreprise leur a apporté des compétences nouvelles, 70 % pensent qu'ils ont acquis un savoir-faire transférable à d'autres secteurs d'activité que celui de l'entreprise créée. Pour beaucoup, l'apprentissage de la gestion, la capacité à tenir une comptabilité ou à établir un budget prévisionnel constituent un atout qu'ils jugent valorisable, quelle que soit l'activité exercée. Plus de la moitié des créateurs se jugent mieux armés contre le chômage suite à l'expérience de la création. Un tiers craignent toutefois d'être perçus comme trop indépendants ou trop qualifiés par des employeurs potentiels dans une situation de recherche d'emploi.

Seuls 45 % des créateurs qui ne sont plus à la tête de leur entreprise estiment que le savoir-faire acquis facilite l'accès à un emploi salarié, contre 61 % de ceux qui sont encore à la tête de leur entreprise (graphique 2). L'appréciation plus nuancée des créateurs qui ne sont plus dirigeants reflète vraisemblablement les difficultés concrètes rencontrées par certains d'entre eux dans leur recherche ultérieure d'emploi.

Si les créateurs encore à la tête de leur entreprise envisagent presque tous d'y rester, seul un tiers de ceux qui ont cessé cette activité envisagent à nouveau d'être chefs d'entreprise. 56 % souhaitent garder un emploi salarié (34 %) ou en retrouver un s'ils sont au chômage (22 %).

Catherine DANIEL
(Dares).